



Quel recours en cas de paiement en retard

Par **philou du 13**, le **14/03/2014** à **19:48**

Bonsoir,

Ayant un dossier de surendettement en cours, je dois débiter le 2^{ème} palier de ces paiements, cependant après visite à la banque de France celle-ci m'annonce que j'aurais du commencé à payer depuis septembre 2013.

Un des créanciers concerné, accepte de me mettre en place ce paiement à condition de réglé les arriérés de septembre 2013 à mars 2014.

Au vu de ma situation actuelle, je suis dans l'impossibilité de réglé la somme réclamé.

On me propose de refaire un dossier de surendettement ce qui engendre un fichage pour une durée de 5 ans alors qu'avec le plan actuel, j'étais censé être défiché en mai 2015.

Quel recours puis-je avoir? sans repassé par un autre plan de surendettement.

Merci pour vos réponses.

Cordialement